

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MEES

CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « L'AIRIAL »

Par arrêté du 28 juillet 2022, Madame le Maire de Mées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ayant pour objet la délivrance d'un permis d'aménager portant sur la création d'une zone d'activités économiques dénommée « L'Airial » sur la commune de Mées déposée le 19 février 2022 par la SARL GSID.

Ce projet d'une superficie de 182 077 m<sup>2</sup> consiste en l'aménagement de 75 lots destinés à recevoir des constructions à usage d'activités artisanales, hôtelières, commerciales, de bureaux, de services ou industrielles.

A l'issue de l'enquête publique, le maire de Mées statuera sur la demande de permis d'aménager portant sur la création d'une zone d'activités économiques dite « L'Airial », éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

La Présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 10 juin 2022, Monsieur Bernard SALLES, ingénieur en génie nucléaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera du 5 septembre 2022 au 7 octobre 2022 inclus**, soit une durée de 33 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Mées, 908 Avenue Emile Despax (40990).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Mées recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

Lundi 5 septembre	9h00 à 12h00
Mercredi 28 septembre	9h00 à 12h00
Vendredi 7 octobre	14h30 à 17h30

Un dossier d'enquête publique, également disponible sur un poste informatique, et un registre, seront consultables à la mairie de Mées, 908 Avenue Emile Despax 40990 Mées, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit le lundi et jeudi de 8h30 à 12h00 les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30)

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet des services de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/enquete-publique-prealable-a-un-permis-d-amenager-a8461.html>

Les pièces du dossier d'enquête publique seront celles prévues par l'article R123-8 du code de l'environnement, comprenant notamment, l'arrêté préfectoral 2022-090 d'autorisation environnementale, le permis d'aménager PA 040 179 022 00002 déposé le 16/02/2022 comprenant l'étude d'impact, le résumé non technique et les avis des organismes consultés dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager. Ces pièces seront tenues à la disposition du public en mairie de Mées, pendant la durée de l'enquête publique, du 05/09/2022 au 07/10/2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Mées, 908 Avenue Emile Despax 40990 Mées.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Mées, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante, «Mairie de Mées, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, création de la zone d'activités économiques « L'airial », 908 Avenue Emile Despax 40990 Mées », ou par courriel envoyé à [airial.enquetepublique.mees@gmail.com](mailto:airial.enquetepublique.mees@gmail.com). Cette adresse courriel sera effective du 5 septembre au 7 octobre 2022 inclus, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après 7 octobre 2022, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée à la mairie de Mées pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de l'Etat dans les Landes.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Mairie de Mées, 908 Avenue Emile Despax 40990 Mées (05 58 97 57 54)